

Paris, le 20 février 2019

## **PRESCRIPTIONS CONCERNANT LA SECURITE DES BALLEES DE PAPIERS ET CARTONS A RECYCLER ADMISES EN PAPETERIE**

**Afin de laisser un temps suffisant d'adaptation des organisations et des équipements,  
ces exigences seront applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.**

La Norme Européenne EN 643, « Liste européenne des sortes standard de papiers et cartons pour recyclage » (PCR), est le document de base utilisé par les professionnels pour leurs achats et ventes de papier et cartons destinés au recyclage. Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette norme, plusieurs guides de bonnes pratiques ou recommandations professionnelles ont été publiés.

Il est apparu à l'usage que le conditionnement des balles nécessitait des précisions pour compléter ou clarifier les pratiques à privilégier. Le mauvais conditionnement des balles peut en effet avoir des conséquences opérationnelles ou économiques. **Mais il représente en premier lieu un risque en matière de sécurité, exposant les opérateurs et les chauffeurs à des accidents graves voire mortels.**

Ces situations à risque peuvent avoir différentes origines ; elles sont **le plus souvent le fait d'une forme d'un chargement et/ou d'un stockage des balles inadaptés mais également parfois d'un poids ou une densité insuffisantes.**

COPACEL et FEDEREC précisent donc ci-dessous les pratiques recommandées pour le conditionnement des balles de PCR.

L'attention des détenteurs de PCR est attirée sur le fait que le mauvais conditionnement des balles peut entraîner des déformations, ruptures, mouvements ou chutes lors des étapes ultérieures de transport ou de déchargement : le respect des recommandations professionnelles est donc d'autant plus nécessaire que les conséquences d'un défaut ne sont pas immédiatement perceptibles lors du pressage et du chargement.

### **Forme, poids et ligaturage**

Le compactage doit assurer la formation de balles parfaitement parallélépipédiques, stables, d'une densité suffisante, permettant la manutention par chariot à pince et évitant des risques de déformations ultérieures.

Pour les sortes graphiques, les balles doivent avoir une largeur au sol d'au moins 0,75 mètre et une longueur comprise entre 1 mètre et 2,40 mètres. Elles doivent présenter une densité minimale de 600 kg/m<sup>3</sup>.

Pour les sortes issues de l'emballage, les balles de la sorte 1.05 inférieures à un poids de 350 kg sont interdites. Pour toutes les sortes, les balles doivent avoir une largeur au sol d'au moins 0,75 mètre et une longueur d'au moins 1,10 mètre. Elles doivent présenter une densité minimale de 450 kg/m<sup>3</sup>. Dans une logique d'amélioration continue, il est recommandé de viser un objectif de poids de balle de 500 kg, qui pourrait devenir à terme un critère minimum.

Les fils de fer de ligaturage doivent comporter au moins 3 rangées, être non croisés et non galvanisés. Les feuillards métalliques et les liens plastiques sont interdits.

En conséquence, au regard des équipements aujourd'hui disponibles qui ne permettent pas de satisfaire aux exigences techniques indiquées ci-dessus, les entreprises papetières n'accepteront plus les balles qui leur seraient livrées directement issues de presses verticales.

### **Chargement**

Le chargement est effectué sous la responsabilité du fournisseur et du transporteur. Ils veillent notamment au respect des conditions de sécurité, des présentes recommandations, et, d'une manière générale, au respect de la législation en vigueur.

Les camions seront obligatoirement bâchés et équipés de planches de maintien latéral. Un sanglage du chargement pourra être demandé selon le cahier des charges de l'entreprise papetière utilisatrice.

Le poids optimum à charger par camion est égal au poids maximum autorisé. Le chargement doit être fait de manière à éviter qu'un chargement insuffisant ou mal réalisé ne provoque une instabilité conduisant à un effondrement des balles dans les bâches ou la remorque pendant le transport, ou une chute lors du déchargement.

Pour cela, le plan de chargement doit être homogène. Il est interdit de mélanger dans un même chargement des balles de différents gabarits, ou de réaliser des chargements en quinconce.

Toute balle endommagée lors de la manipulation ou du chargement ne pourra pas être chargée et devra faire l'objet d'un reconditionnement.